



VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT

DECISION DU MAIRE

Service émetteur : Commande Publique

**Objet : signature d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables
« Marché de services relatif aux transports scolaires, centres de loisirs et séniors »**

Le Maire de la Ville de Bruay sur L'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 modifiée par celle du 06 juillet 2021 donnant délégation à Madame le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2123-1,

Vu la nécessité de conclure un accord cadre à bons de commande relatif aux transports scolaires, centres de loisirs et séniors,

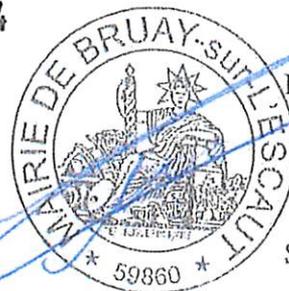
DECIDE

ARTICLE 1 – de la signature de l'accord cadre relatif aux transports scolaires, centres de loisirs et séniors avec la société AUTOCARS FINAND - Parc d'Activités Du Mont Houy - 59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES pour un montant maximum de 39 999 € HT.

ARTICLE 2 – dit que l'accord cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2025.

ARTICLE 3 – Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Bruay sur l'Escaut, le **15 NOV. 2024**



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Le Maire

Sylvia DUHAMEL

Le Maire de Bruay sur l'Escaut certifie que le présente acte a été :

- Reçu en Préfecture le : 18/11/2024
- Affiché le : 19/11/2024